

ETUDE PAYSAGERE

Projet photovoltaïque



Département : Allier (03)

Commune : Lignerolles

N° de rapport : 25 ERE 018

Mars 2026

Rédaction :  **anova**
ENR

REVISIONS DU RAPPORT			
Versions	Description	Date	Rédacteur/ Relecteur
V1	Finale	02/03/2026	MLD/MSD/MTR
Numéro de rapport		25 ERE 018	
Projet photovoltaïque, Lignerolles (03)			
Contact : ANOVA EnR contact@anova-conseil.fr www.anova-conseil.fr			

Table des matières

	Page
1 Localisation du site et description du terrain	6
2 Références cadastrales	9
3 Analyse paysagère	11
3.1 Méthodologie	11
3.2 Description du grand paysage	11
3.2.1 Enjeux du grand paysage dans les documents cadres	13
3.3 Paysage au sein de l'aire d'étude éloignée	14
3.4 Paysage de la ZIP et de son environnement proche	16
3.5 Facteur de perception	18
3.6 Perception visuelle de la ZIP depuis l'aire d'étude rapprochée	20
3.7 Perception visuelle de la ZIP depuis l'aire d'étude éloignée	28
3.8 Synthèse des enjeux paysagers	36
4 Patrimoine culturel et archéologique	38

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet	5
Figure 2 : Situation géographique du projet	6
Figure 3 : Description de la ZIP	8
Figure 4 : Parcelles cadastrales d'implantation du projet	10
Figure 12: Ambiance paysagère au sein de l'aire d'étude éloignée	15
Figure 13: Paysage de la ZIP et de son environnement proche	17
Figure 14: Visibilité potentielle	19
Figure 15 : Situation géographique des habitations à proximité de la ZIP	20
Figure 16: Vues sur le site depuis l'aire d'étude rapprochée	27
Figure 17: Perceptions depuis l'aire d'étude éloignée	35
Figure 18 : Synthèse des enjeux paysagers	37
Figure 19 : Patrimoine culturel et archéologique	39

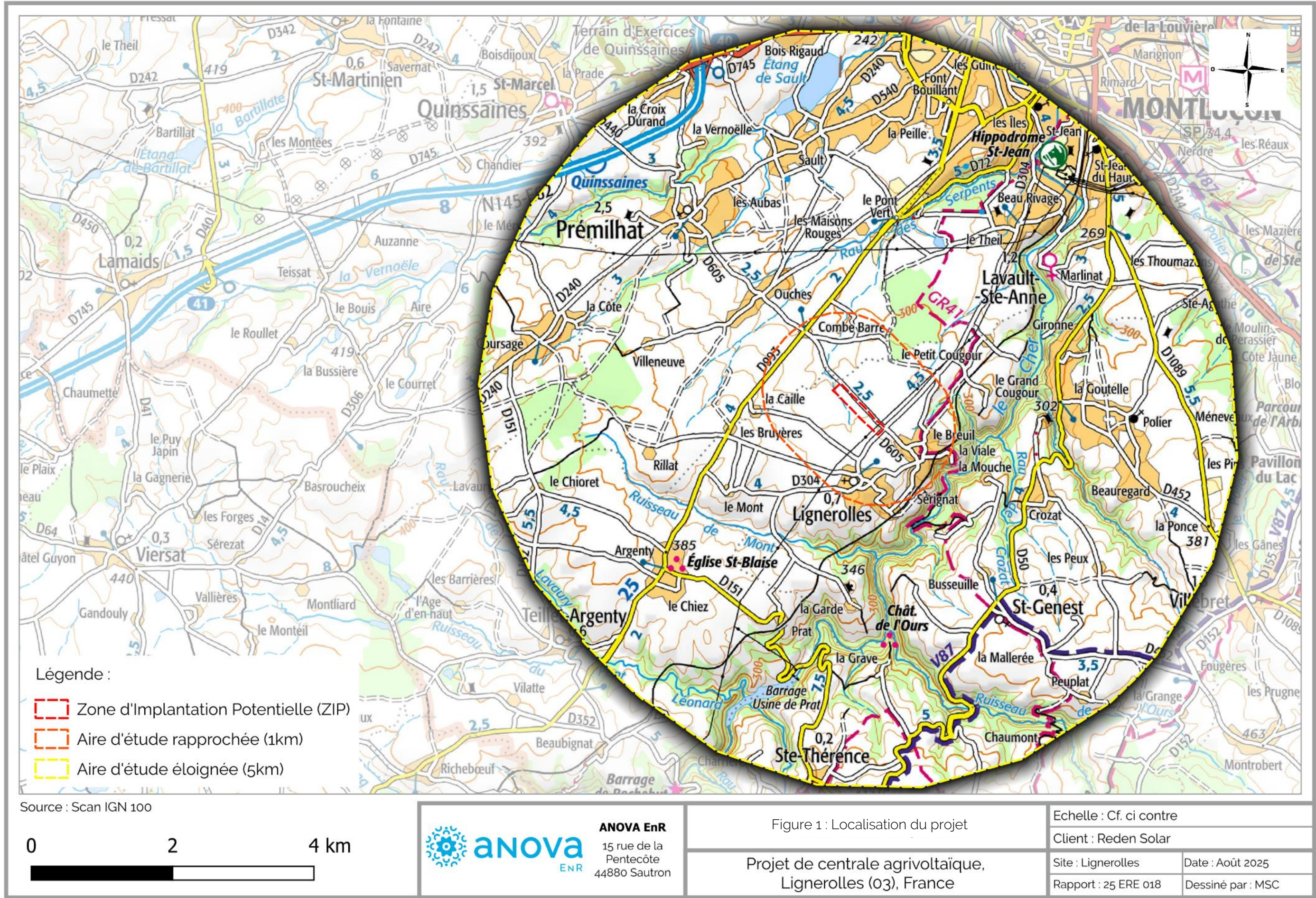
Liste des illustrations

Illustration 6 : Unités paysagères issues de l'Atlas des paysages de l'Allier	11
Illustration 7 : Vue n°1 depuis la première habitation en direction de la ZIP (sensibilité forte)	21
Illustration 8 : Vue n°2 depuis la seconde habitation en direction de la ZIP (sensibilité forte)	21
Illustration 9 : Vue n°3 depuis l'entrée menant au terrain de football situé à environ 10m de la ZIP (sensibilité forte)	22
Illustration 10 : Vue n°4 depuis l'entrée de la commune de Lignerolles située à environ 400m de la ZIP (sensibilité modérée)	22
Illustration 11 : Vue n°5 depuis le hameau « Sérignat » en direction de la ZIP située à environ 800m au nord-ouest (absence de visibilité)	23
Illustration 12 : Vue n°6 depuis le hameau « Château Gaillard » en direction de la ZIP située à environ 600m au sud-est (absence de visibilité)	23
Illustration 13 : Vue n°7 depuis le hameau « le Breuil » en direction de la ZIP située à environ 600m au sud-est (absence de visibilité)	24
Illustration 14 : Vue n°8 depuis le chemin de grande randonnée GR 41 en direction de la ZIP située à environ 550m à l'ouest (absence de visibilité)	24
Illustration 15 : Vue n°9 depuis l'entrée du hameau « la Motte » en direction de la ZIP située à environ 550m au nord-ouest (absence de visibilité)	25
Illustration 16 : Vue n°10 depuis le hameau « Issac » en direction de la ZIP située à environ 750m au sud-est (absence de visibilité)	25
Illustration 17 : Vue n°11 depuis le hameau « la Ganne » en direction de la ZIP située à environ 650m au sud (absence de visibilité)	26
Illustration 18 : Vue n°12 depuis le hameau « Combe Barre » en direction de la ZIP située à environ 650m au sud-est (absence de visibilité)	26

Illustration 19 : Vue n°1 depuis le hameau « la Caille » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	28
Illustration 20 : Vue n°2 depuis le hameau « les Bruyères » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	28
Illustration 21 : Vue n°3 depuis le hameau « Villeneuve » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	29
Illustration 22 : Vue n°4 depuis l'entrée de la commune de Prémilhat en direction de la ZIP (absence de visibilité)	29
Illustration 23 : Vue n°5 depuis le hameau « Busseuille » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	30
Illustration 24 : Vue n°6 depuis la commune de Prémilhat ainsi que d'une portion de la véloroute n°87 en direction de la ZIP (absence de visibilité)	30
Illustration 25 : Vue n°7 depuis le hameau « les Peux » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	31
Illustration 26 : Vue n°8 depuis le hameau « Crozat » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	31
Illustration 27 : Vue n°9 depuis le hameau « Polier » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	32
Illustration 28 : Vue n°10 depuis le hameau « la Goutelle » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	32
Illustration 29 : Vue n°11 depuis le hameau « la Goutelle » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	33
Illustration 30 : Vue n°12 depuis le hameau « les Maisons Rouges » en direction de la ZIP (absence de visibilité) (source : Google Maps, juin 2021)	33
Illustration 31 : Vue n°13 depuis le hameau « Argenty » en direction de la ZIP (absence de visibilité)	34
Illustration 32 : Château de l'Ours (source : Anova, 2025)	38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des parcelles de la ZIP	9
Tableau 4 : Monuments historiques présents dans le périmètre éloigné de l'aire d'étude	38



1 LOCALISATION DU SITE ET DESCRIPTION DU TERRAIN

La ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) (ou « site ») se situe sur la commune de Lignerolles dans le département de l'Allier, au nord-ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

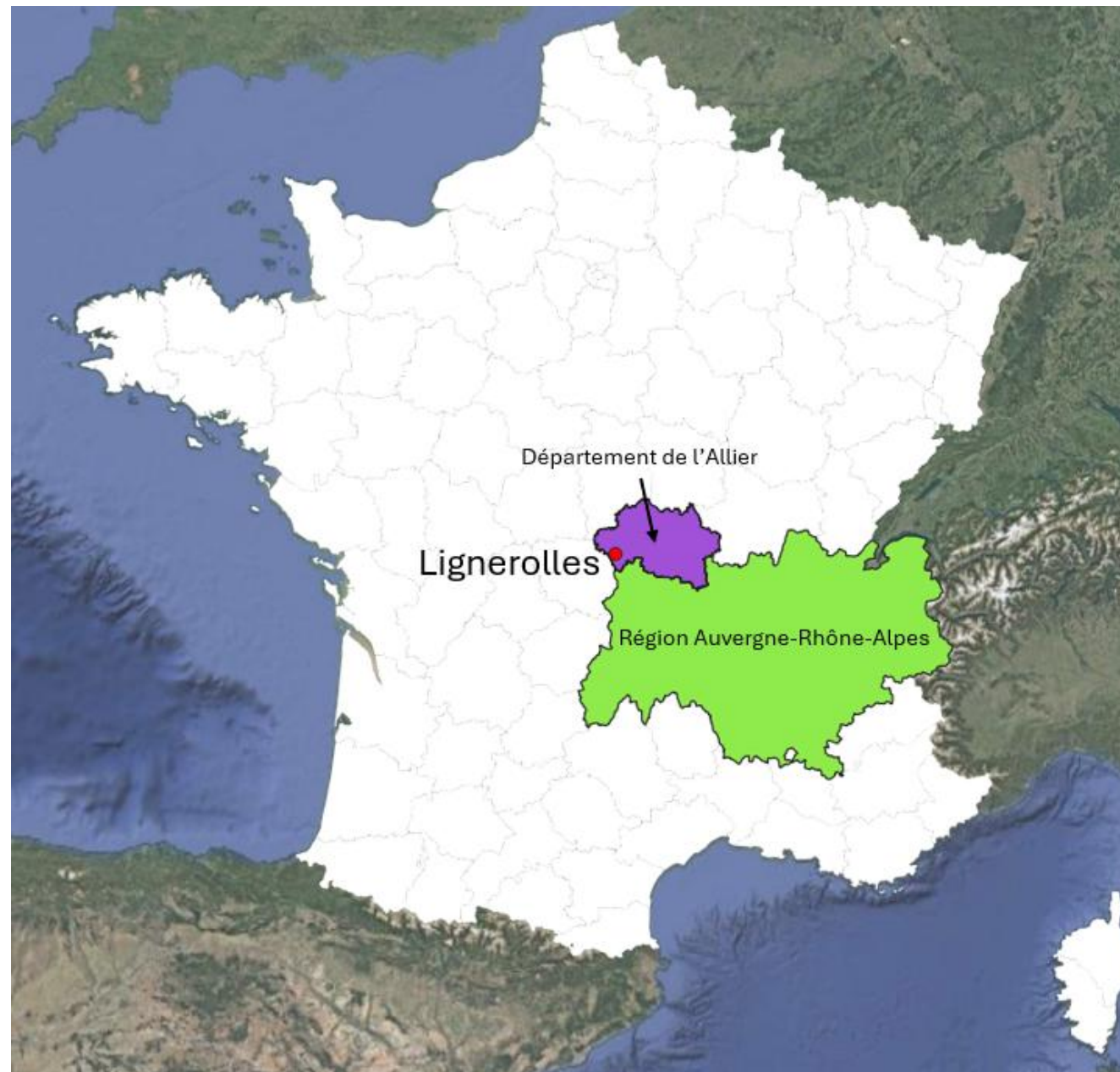


Figure 2 : Situation géographique du projet

L'aire d'étude est composée de deux parcelles agricoles en culture de maïs. Elle s'intègre dans un paysage de bocage dont le maillage est dense. La ZIP ne possède pas de délimitation significative avec les autres parcelles agricoles avoisinantes. Au nord de la ZIP se situe le hameau « le Poncet ». Un terrain de football est présent de l'autre côté de la route départementale D605 qui longe la ZIP sur toute sa longueur. Quelques arbres de haut-jet isolés sont présents sur les parcelles et des alignements discontinus d'arbres de haut-jet bordent le site le long de la D605. Un boisement est présent au sud de la ZIP. Plusieurs lignes électriques aériennes traversent les parcelles.

Une culture de maïs a été observée sur le site lors de la visite de terrain réalisée dans le cadre de l'étude paysagère.

L'accès principal au secteur d'étude s'effectue au croisement des routes départementales D605 et D304, situées au sud de la zone d'implantation potentielle (ZIP).

La commune de Lignerolles est une commune de petite taille qui compte 1013 habitants en 2020. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Paray-le-Monial, située plus au sud, qui regroupe 19 communes.

Les coordonnées Lambert 93 étendues au niveau du centre de l'aire d'étude sont les suivantes :

X = 46° 17' 25.102"N ; Y = 2° 33' 58.873"E pour une altitude de 334 m NGF (Nivellement général de la France).

La figure suivante et les photographies associées présentent la description du site :



Vue 1 – Accès à la ZIP



Vue 2 – Parcelles en culture (maïs)



Vue 3 – Bordure sud de la ZIP longée par un boisement



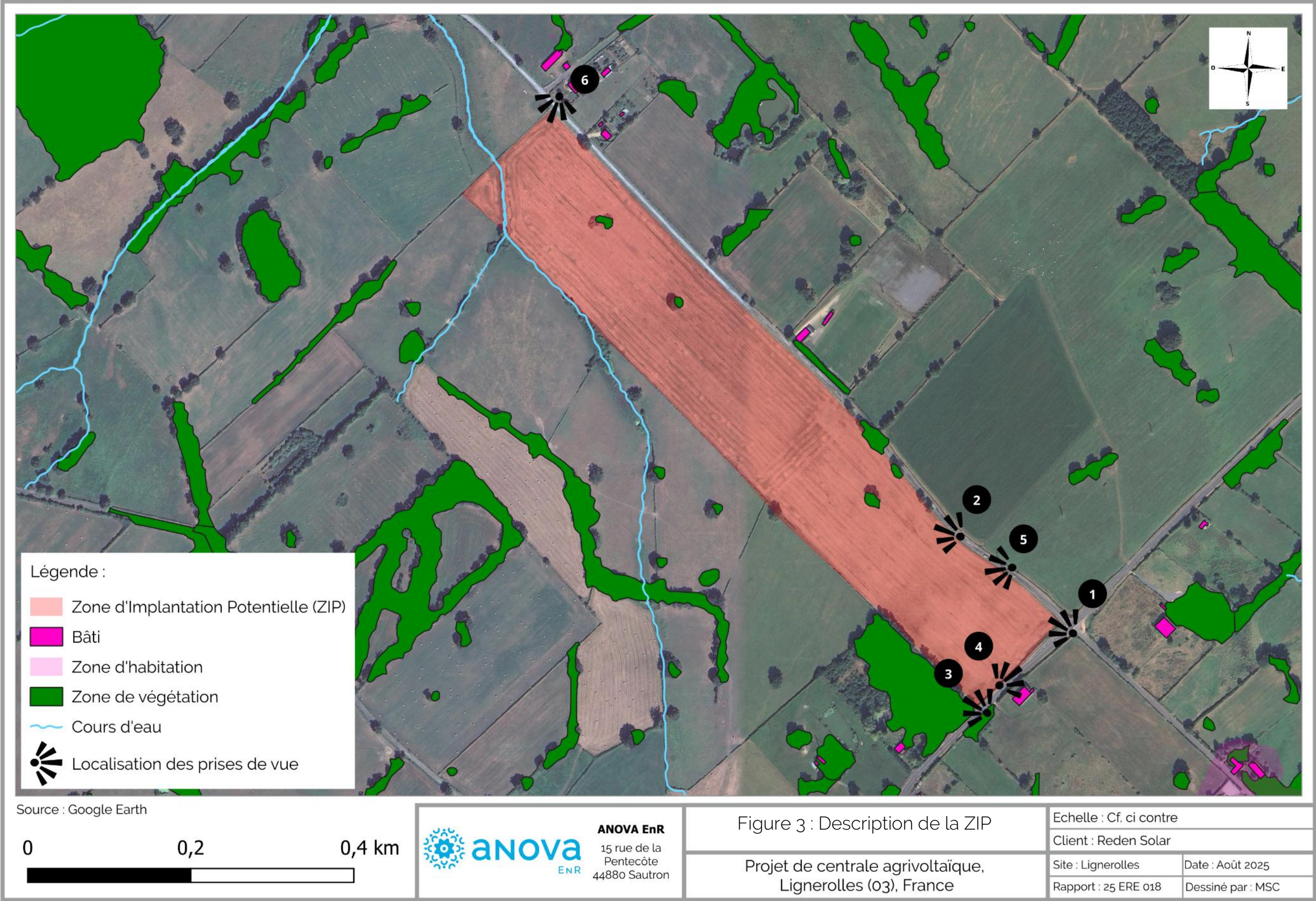
Vue 4 – Haie basse au sud-est de la ZIP



Vue 5 – Lignes électriques traversant la ZIP



Vue 6 – Délimitation nord entre la ZIP et d'autres parcelles agricoles avoisinantes



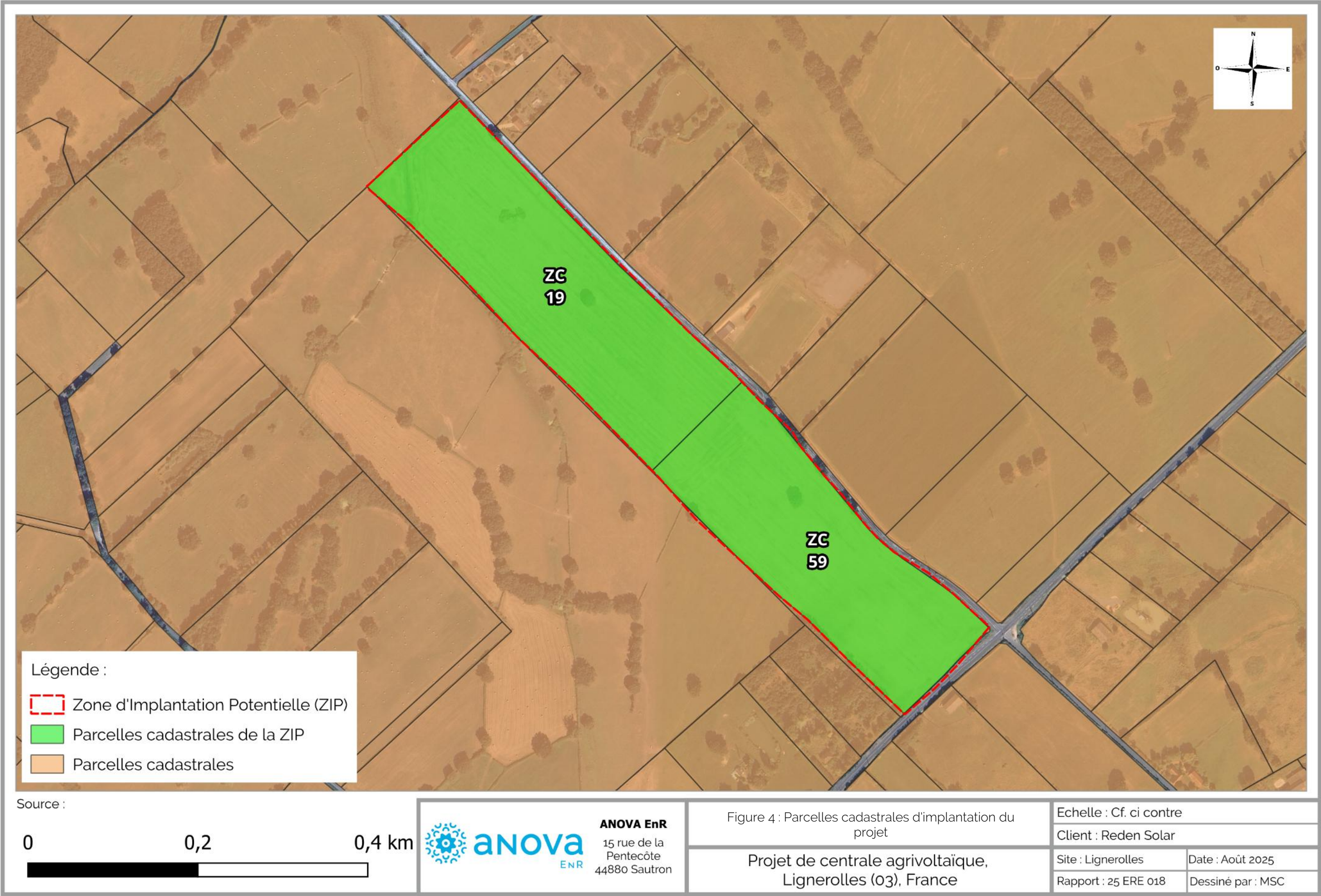
2 REFERENCES CADASTRALES

Les parcelles cadastrales des terrains concernés par la ZIP sont situées sur la commune de Lignerolles et comprennent :

Tableau 1 : Liste des parcelles de la ZIP

COMMUNE	PARCELLES	ZONAGE	SUPERFICIE (M²)
Lignerolles	ZC 19	A	69 890
Lignerolles	ZC 59	A	59 747

La surface totale des parcelles est d'environ **12,9 ha**.



3 ANALYSE PAYSAGERE

3.1 METHODOLOGIE

❖ Etude de la bibliographie et de la cartographie :

Cette phase regroupe la recherche, l'analyse et la compilation des données bibliographiques de référence, des textes réglementaires et de toutes les bases de connaissance utiles. Elle est initiée afin d'avoir une connaissance globale du territoire, et ainsi repérer rapidement les enjeux paysagers majeurs. La recherche bibliographique porte sur le grand paysage, les unités paysagères, le patrimoine, les sites touristiques, les paysages inscrits et classés, les composantes urbaines, agricoles etc... Elle est couplée à une lecture des cartes IGN à différentes échelles (1/100 000ème, 1/25 000ème et échelle cadastrale) permettant de comprendre la morphologie et l'organisation géographique du territoire.

❖ Visite de site :

Cette étape correspond à un parcours rigoureux du site du projet et des paysages environnants guidé par les enjeux dégagés dans la bibliographie. Elle permet de déterminer les zones d'où le site sera visible ou non du fait de la topographie grâce à la réalisation d'une première carte d'inter-visibilité réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT). Sur la carte produite, les zones non visibles sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent. Par la suite une recherche des visibilités depuis le site et vers le site permet d'affiner les enjeux de perception visuelle. Une seule visite de site a été effectuée dans le cadre de cette étude paysagère au cours de l'été 2025. La visite de site permet de :

- ✓ Décrire et caractériser le paysage local,
- ✓ Valider et illustrer la caractérisation du paysage et les aires d'études identifiées en amont,
- ✓ Évaluer les enjeux paysagers et visuels depuis les sites sensibles ou représentatifs identifiés au préalable
- ✓ Réaliser un reportage photographique complet pour illustrer les différentes composantes du paysage et décrire le site de projet

❖ Analyse de l'état initial :

Cette étape correspond à la mise en perspective du site dans le territoire à différentes échelles. Elle permet de présenter un état de référence avant l'implantation du projet et ainsi d'évaluer la capacité du paysage à intégrer les changements. Elle aborde les caractéristiques paysagères locales sur le plan physique, géographique mais aussi humain. L'analyse de l'état initial s'appuie sur l'étude des documents bibliographiques existants, les prospections de terrain et la rencontre avec les acteurs locaux. Par l'analyse de l'ensemble des composantes paysagères, elle doit servir de support à une implantation harmonieuse et cohérente du projet et ainsi limiter les éventuelles mesures d'accompagnement ou de compensation. Cette analyse est présentée de manière graphique et pédagogique sur la base de cartes, figures, photos et illustrations commentées... Elle synthétise de manière claire et lisible, l'ensemble des éléments permettant de caractériser le paysage.

3.2 DESCRIPTION DU GRAND PAYSAGE

D'après l'Atlas des paysages de l'Allier, l'aire d'étude est située à la frontière de deux unités paysagères : « le Bocage Bourbonnais » et « les Vallées du Cher de l'Aumance ».

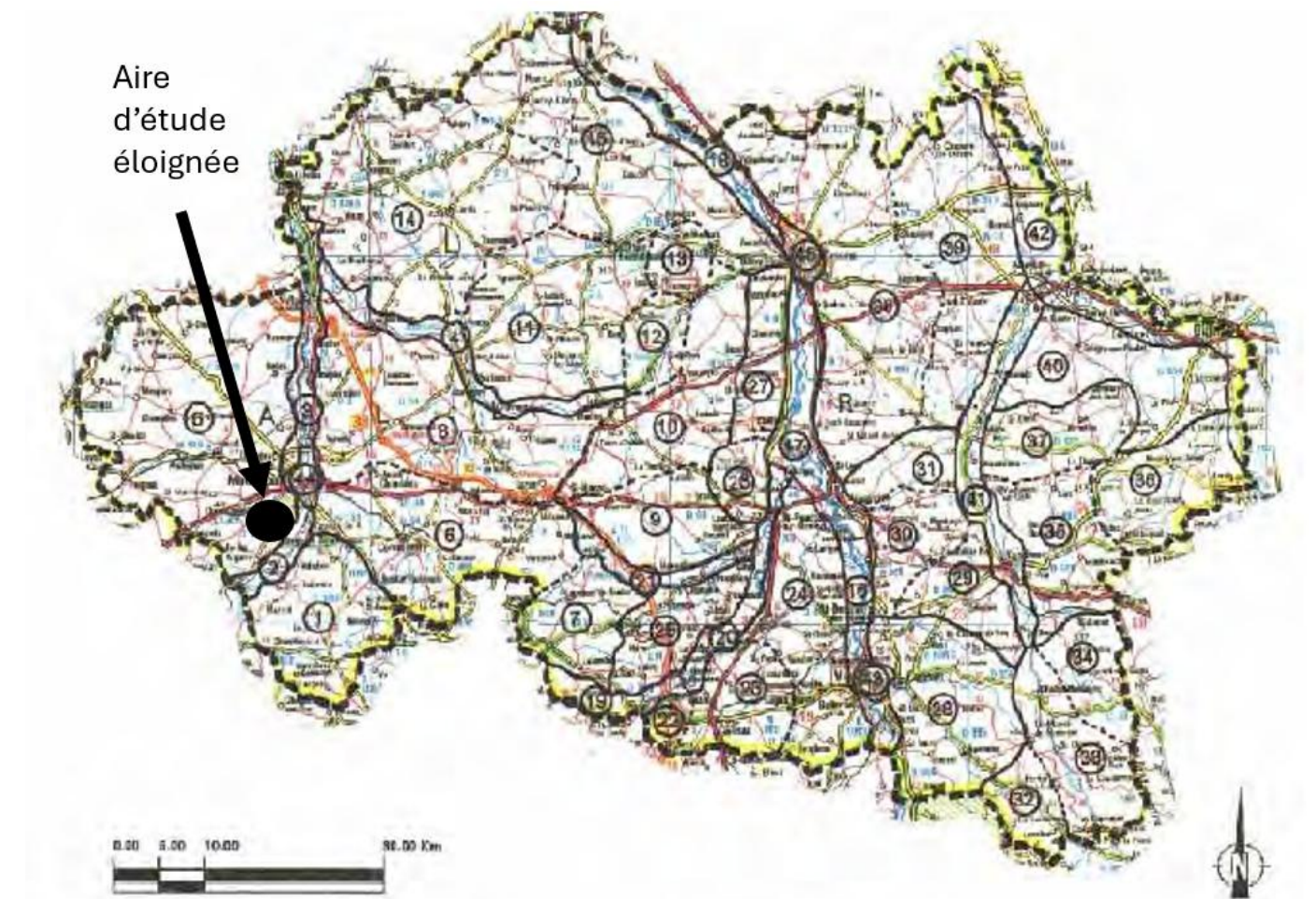


Illustration 1 : Unités paysagères issues de l'Atlas des paysages de l'Allier

Les caractéristiques paysagères de ces unités paysagères sont les suivantes :

Pour l'unité paysagère du Bocage Bourbonnais et la sous-unité paysagère « Pays des châtaigniers » :

- ✓ **Bocage dense et très entretenu** : Cette unité est caractérisée par un bocage dense et très entretenu où le maillage serré et la régularité des haies vives (taillées à hauteur d'homme) confèrent au paysage un aspect géométrique et aéré, le considérant comme une « signature » du département.
- ✓ **Paysage ouvert et humanisé** : Malgré la densité de sa trame bocagère, le relief moutonneux permet des vues étendues et aérées. C'est un paysage fortement humanisé par les activités agricoles et l'habitat dispersé.
- ✓ **Dominance de l'élevage et des prairies** : Le système de production est essentiellement basé sur l'élevage bovin et ovin, ce qui se traduit par une forte présence d'herbages, prés et prairies.
- ✓ **Habitat dispersé avec silhouettes marquées** : L'habitat est traditionnellement très dispersé en petites unités (fermes isolées, hameaux, petits bourgs), souvent implantées sur les buttes du relief. Ces villages offrent des silhouettes groupées, visibles de loin, et entretiennent une relation forte entre le bâti et la végétation environnante.

- ✓ **Faible densité boisée et visibilité des éléments ponctuels** : L'unité est caractérisée par une faible densité boisée, se présentant sous forme de petits bosquets dispersés. En raison des vues rasantes dominantes, les éléments verticaux ou ponctuels comme les silhouettes bâties et les arbres isolés sont très visibles dans le paysage.

Pour l'unité paysagère des Vallées du Cher et de l'Aumance et la sous-unité paysagère de la « Vallée du Cher au Sud de Montluçon » :

- ✓ **Vallée profondément encaissée en gorges** : Cette unité est définie par le cours du Cher qui s'encaisse profondément dans un substrat granitique, créant une vallée au profil en V caractéristique avec des dénivelées importantes (150 à 200 m) et des pentes souvent abruptes.
- ✓ **Caractère spectaculaire, pittoresque et sauvage** : Le paysage est marqué par la présence d'affleurements rocheux saillants, des points de vue plongeants et un cours de rivière tortueux, lui conférant un caractère spectaculaire, pittoresque et sauvage.
- ✓ **Dominance forestière** : L'importance des dénivelées, la maigreur des sols et l'inaccessibilité ont favorisé la forêt, qui couvre l'ensemble des versants. Cette forêt est majoritairement issue de peuplements spontanés.
- ✓ **Accessibilité limitée et visibilité restreinte de loin** : La vallée est difficilement accessible et peu visible de loin, sa présence étant principalement discernée par les franges supérieures boisées des versants. Les points de vue sur la vallée sont très limités à des zones spécifiques situées sur les rebords de plateaux, qui sont eux-mêmes particulièrement sensibles car très vues.
- ✓ **Bâti rare et paysages altérés par les barrages** : Les éléments bâtis sont rares en fond de vallée. Le paysage est également caractérisé par la présence de barrages (Rochebut, Prat) qui ont bouleversé certaines zones, notamment en noyant des parties plates et en créant des "ourlets stériles" dus au marnage.

3.2.1 Enjeux du grand paysage dans les documents cadres

Les enjeux paysagers identifiés dans l'Atlas des paysages de l'Allier sont les suivants :

Pour l'unité paysagère du Bocage Bourbonnais et la sous-unité paysagère « Pays des châtaigniers » :

- ✓ **Disparition du châtaignier** : Bien que l'unité soit nommée "Pays des châtaigniers", cette essence d'arbre a pratiquement disparu du paysage, ce qui représente une perte de son identité historique.
- ✓ **Fragmentation et dégradation du bocage** : La présence marquante de grands champs labourés et de cultures ouvertes contraste avec la dominante bocagère, menaçant de disloquer le maillage continu et l'intérêt du bocage traditionnel. L'agrandissement des parcelles cultivées sans respect du paysage d'enclos est un problème.
- ✓ **Fermeture progressive du paysage par les landes** : Il existe une tendance très forte à la colonisation progressive par les landes des terrains sous-exploités, ce qui entraîne une fermeture progressive du paysage et une perte de son ouverture caractéristique.
- ✓ **Vulnérabilité des points de vue et des silhouettes bâties** : La faible densité boisée et la dominance des vues rasantes rendent les éléments verticaux ou ponctuels (comme les silhouettes de villages ou de bâtiments agricoles) très visibles et sensibles. Les constructions agricoles imposantes peuvent masquer la silhouette des villages.
- ✓ **Pression urbaine** : Aux abords de Montluçon, la progression de l'urbanisation (lotissements, zones industrielles) est une source de dégradation du cadre naturel, avec des constructions souvent en rupture de forme et de matériaux par rapport au bâti traditionnel, et une absence de continuité végétale.

Pour l'unité paysagère des Vallées du Cher et de l'Aumance et la sous-unité paysagère de la « Vallée du Cher au Sud de Montluçon » :

- ✓ **Vulnérabilité des crêtes et rebords de plateau** : Les implantations sur la crête et les rebords de plateaux sont particulièrement sensibles, car très vues, et sont considérées comme une menace pour le paysage.
- ✓ **Impact des barrages et du marnage** : La construction de barrages a bouleversé ces paysages, en noyant certaines zones plates et en créant des "ourlets stériles" dus au marnage estival, ce qui casse l'harmonie des couleurs.
- ✓ **Développement de constructions non autorisées** : Les plans d'eau créent de nouvelles attirances, favorisant l'apparition de constructions non autorisées qui peuvent dénaturer le site.
- ✓ **Nécessité de maintenir les ouvertures visuelles** : La préservation de l'ensemble des points de vue sur les gorges et le maintien des ouvertures est un enjeu majeur pour conserver le caractère spectaculaire de la vallée.
- ✓ **Préservation du caractère sauvage et pittoresque** : La vallée est reconnue pour son caractère spectaculaire, pittoresque et sauvage, marqué par ses gorges profondes, ses affleurements rocheux et sa dominance forestière. Ce caractère naturel est une valeur paysagère et touristique forte à protéger.

Les recommandations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher applicables au périmètre de l'aire d'étude éloignée, sont les suivantes :

- ✓ **Intégration systématique et transversale de la qualité paysagère** : La préservation et la valorisation de la qualité paysagère sont considérées comme un enjeu transversal majeur et un atout fondamental du territoire. Il est impératif d'intégrer systématiquement une réflexion environnementale et paysagère dans toutes les thématiques étudiées par les documents d'urbanisme (PLU, PLUi), perçue comme un atout et non une contrainte.
- ✓ **Protection et renforcement des éléments paysagers naturels** : Il est crucial de préserver le bocage dense (sans pénaliser l'agriculture), les haies bocagères, les prairies et les cheminements doux. Les recommandations incluent le renforcement du réseau de haies par des plantations, le classement des haies d'intérêt écologique ou paysager, et la sensibilisation à leur conservation.
- ✓ **Valorisation de l'identité des villages et maîtrise de l'urbanisation** : Pour maintenir la qualité et l'unité paysagère, il est recommandé de prioriser l'urbanisation dans les dents creuses et de limiter l'extension en périphérie. Toute construction en crête doit être proscrite. Les matériaux locaux et les essences naturelles locales doivent être privilégiés pour les nouvelles constructions et aménagements, interdisant les espèces envahissantes. Des cahiers de prescriptions architecturales et paysagères sont préconisés pour les secteurs sensibles afin de renforcer l'harmonie du bâti et de traiter les entrées de bourgs.
- ✓ **Utilisation des outils de planification et communication stratégique** : Le SCoT insiste sur la nécessité de s'appuyer sur le Plan Paysage « Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise » pour la mise en valeur et la préservation de la qualité paysagère. Il est également essentiel de communiquer sur l'importance des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue (TVB), qui sont étroitement liées à la qualité paysagère, et de les identifier précisément dans les documents d'urbanisme.

Etant donné que le site se trouve en milieu agricole (parcelles de culture) et qu'il possède des structures paysagères à préserver (arbres isolés remarquables, bocage dense), l'enjeu paysager vis-à-vis du grand paysage est considéré comme étant fort.

3.3 PAYSAGE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Au-delà des unités et sous-unités paysagères identifiées dans l'Atlas des Paysages d'Allier. Une analyse plus fine des paysages a été conduite dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude. Cette analyse paysagère a permis notamment de définir au sein des sous-unités paysagères précédentes plusieurs types de paysages. L'objet des paragraphes ci-dessous est précisément de décrire leurs caractéristiques et leurs ambiances. Ces descriptions sont accompagnées de cartes et de photographies (crédit photo © ANOVA) présentées ci-après. **Au niveau de l'aire d'étude éloignée, deux types de paysages se dégagent :**

Un paysage de prairies bocagères :

Il est caractérisé par de vastes prairies bocagères situées sur un plateau. C'est un espace bocager où le maillage des parcelles peut être très dense. Il forme un quadrillage régulier qui donne parfois au paysage un aspect géométrique. Des bosquets variés et dispersés y sont présents. Les haies sont pour la plupart constituées d'une strate arbustive continue qui ferme les parcelles.



Vue 1 – Prairies bocagères



Vue 2 – Plateau agricole supérieur du Bourbonnais



Vue 3 – Parcelles bocagères du Bourbonnais

Un paysage de vallée :

Ce paysage se démarque nettement des plateaux qui la juxtaposent. Il est caractérisé par une vallée relativement étroite, encaissée et dont les versants sont souvent boisés. L'accompagnement végétal dense qui encadre la rivière empêche toute perception éloignée. Les points de vue sur la vallée sont limités à des zones spécifiques situées en rebord de plateaux. Elles sont souvent très peu accessibles. Il existe des éléments bâtis en fond de vallées mais ces derniers restent rares.



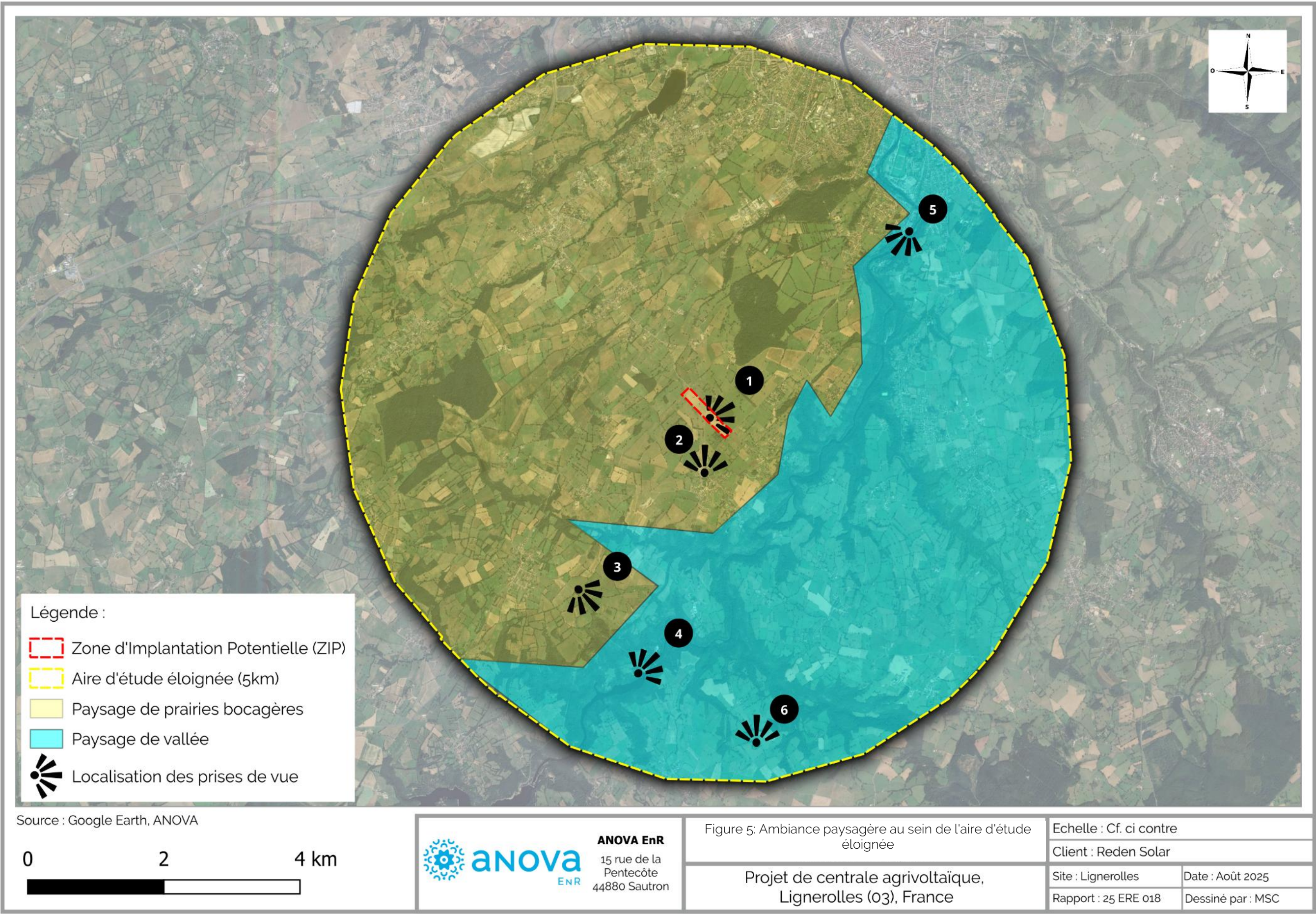
Vue 4 – Gorges de la Vallée du Cher



Vue 5 – Le Cher



Vue 6 – Paysage agricole vallonné



3.4 PAYSAGE DE LA ZIP ET DE SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Le site est constitué de deux parcelles agricoles vallonnées, au sein d'un réseau bocager dense. Au moment de la visite de site pour l'analyse paysagère, les parcelles accueillait une culture de maïs. L'aire d'étude s'inscrit dans un paysage bocager qui se caractérise par ses haies et sa structure.



Vue 1 – Prairies situées au nord-est de la ZIP



Vue 2 – Paysage agricole à proximité de la ZIP

Bien que la ZIP ne possède pas de délimitation marquée avec les parcelles avoisinantes, ces dernières, généralement de taille moyenne, sont ceinturées de haies bocagères, qui peuvent prendre différentes formes : haies basses discontinues ou alignement d'arbre de haut-jet. Des arbres isolés ponctuent ces paysages agricoles vallonnés.



Vue 3 – Versant du vallon du village de Coursage



Vue 4 – Ferme de Lignerolles en arrière-plan de la ZIP

La ZIP a pour caractéristiques bocagères, la présence de quelques arbres de haut-jet isolés au sein de ces parcelles et de plusieurs alignements discontinus d'arbres de haut-jet sur la bordure qui longe la route départementale RD 605.

Les enjeux du Grand Paysage appliqués à la ZIP concernent notamment la fragmentation et la dégradation du bocage. Ainsi, les haies, les arbres de haut-jet et plus généralement du bocage sont des éléments paysagers à préserver et à renforcer.

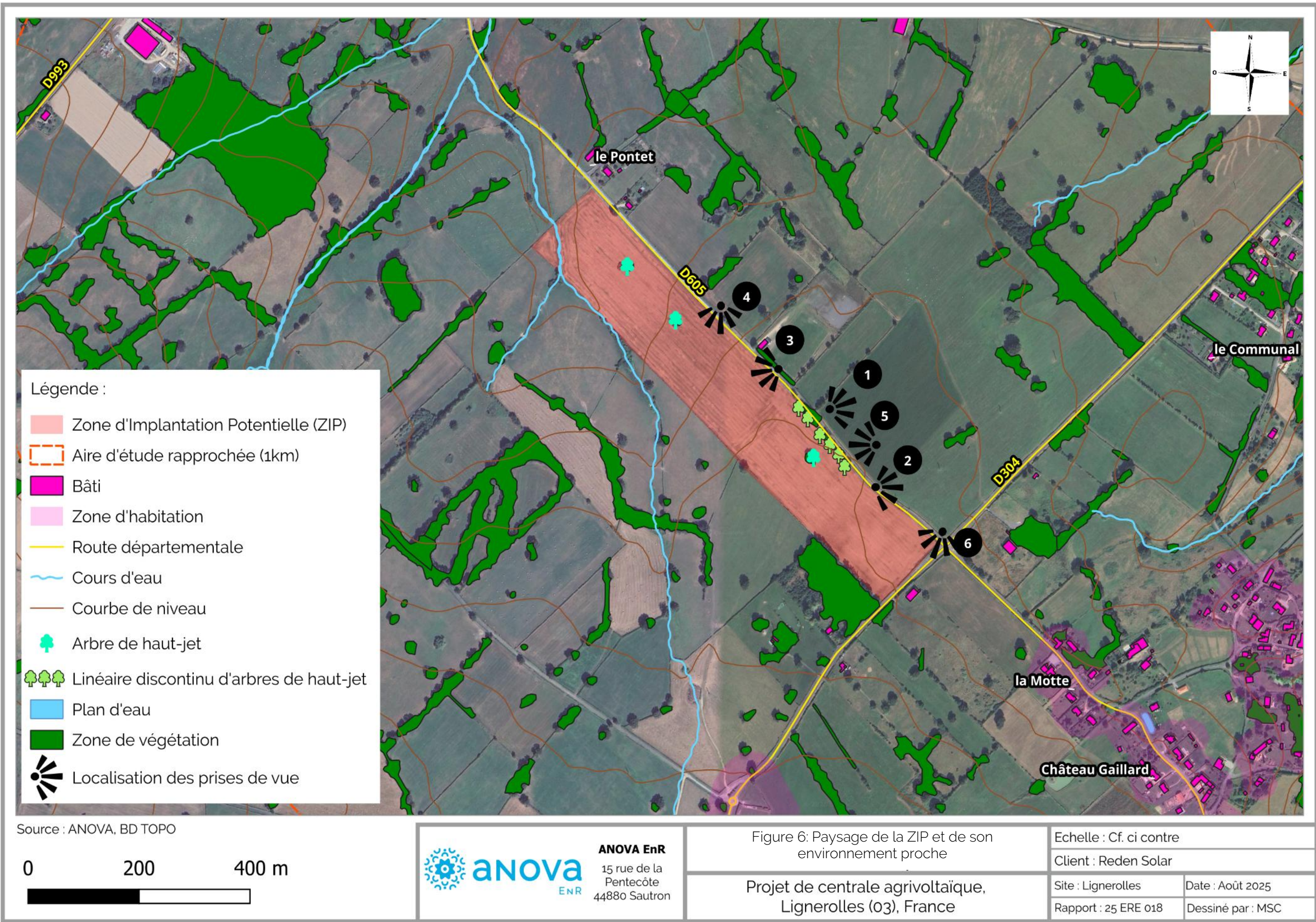


Vue 5 – Arbre isolé au sein de la ZIP



Vue 6 – Haie basse discontinue

La ZIP est située à l'intérieur du bocage Bourbonnais. Le site est dans une zone de paysage fragilisée par la présence de grandes parcelles agricoles qui menacent le maillage bocager qui est à préserver et renforcer au titre du grand paysage. **Compte tenu des enjeux relatifs au Grand Paysage, l'enjeu du paysage local est considéré comme modéré à fort.**



3.5 FACTEUR DE PERCEPTION

La perception visuelle d'un site dépend de :

- ✓ **La topographie du site et du relief environnant** : dans le cadre de cette étude, les deux parcelles du site ont une topographie similaire relativement plate. L'altitude moyenne du terrain est d'environ 330m avec un point bas orienté vers le Nord. À l'ouest, le bourg de Coursage situé dans les hauteurs du plateau agricole est observable depuis la ZIP.
- ✓ **L'occupation du sol** : Lors de l'étude paysagère, la ZIP était entièrement en culture de maïs. Quelques arbres de haut-jet sont présents sur les parcelles et en bordure mais du fait de leur faible nombre ne constituent pas de masques visuels sur des vues potentielles en direction de la ZIP. Le site ne possède pas de haie significative qui délimite son pourtour.

Une carte de visibilité potentielle a été réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT), en considérant une hauteur des équipements de 4,5 m sur l'ensemble du site. Cette carte définit les zones d'où le site sera potentiellement visible (zones claires), et les zones où la topographie empêche la visibilité (zone sombres). Afin de prendre en compte la marge d'erreur liée au MNT, la visibilité potentielle est majorée. Par la suite, une recherche sur le terrain a permis d'affiner les perceptions visuelles réelles, en considérant les écrans bâtis ou végétaux. Les perceptions visuelles réelles de l'aire d'étude sont présentées sur la carte de visibilité en page suivante.

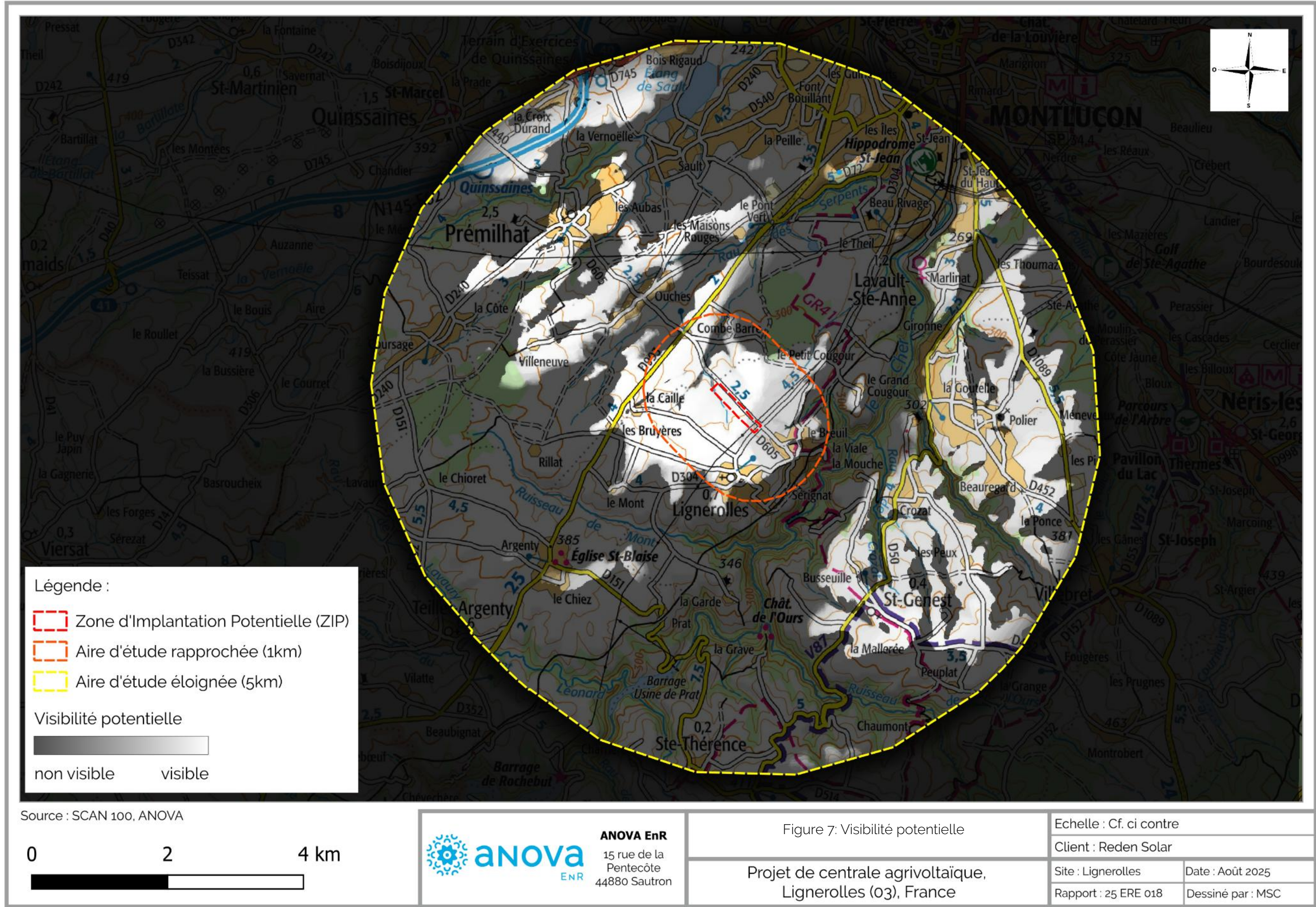
D'après la figure suivante, le site est potentiellement visible depuis :

- ✓ Les abords immédiats de la ZIP et une grande partie de l'aire d'étude rapprochée ;
- ✓ Les communes de Lignerolles, Prémilhat et de Lavaut-Ste-Anne ;
- ✓ Des hameaux : les Maisons Rouges, la Caille, les Bruyères, le Croyat, Argenty, Villeneuve et Marlinat ;
- ✓ Les routes départementales D605, D452, D993 et la route nationale N145.

Les enjeux sont quantifiés selon la nature des éléments depuis lesquels le projet est visible :

- ✓ Sensibilité forte : Visibilité directe sur l'aire d'étude depuis une habitation ou une ferme, visibilité depuis une entrée de village, visibilité depuis une route ou un chemin de randonnée très emprunté, visibilité depuis une zone ou un élément du patrimoine inscrit ou classé au titre des monuments ou des paysages, vue depuis un point haut dans le paysage.
- ✓ Sensibilité modérée : Vue depuis une habitation ou une ferme mais suffisamment lointaine pour que l'impact visuel soit peu significatif par rapport à l'échelle des horizons, vue depuis une route ou un chemin de randonnée peu passant, vue depuis une zone d'activité, vue depuis un site inscrit ou classé situé à une certaine distance de l'aire d'étude (par exemple plus de 1 km),
- ✓ Sensibilité faible : Vue sur l'aire d'étude limitée par des effets de masques végétaux (suivant les essences, les vues peuvent être masquées sur toute l'année ou seulement une partie de l'année selon le développement végétal) ou physiques, point de vue depuis une localisation confidentielle, vue depuis une zone industrielle.

Les éléments fournis sont non-exhaustifs et la visibilité d'une vue reste à traiter au cas par cas en fonction du contexte paysager et du positionnement intrinsèque de la vue sur l'aire d'étude.



3.6 PERCEPTION VISUELLE DE LA ZIP DEPUIS L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

L'aire d'étude rapprochée (rayon de 1km autour de la ZIP) recoupe principalement les communes de Lignerolles, de Prémilhat et de Lavault-Sainte-Anne. Elle s'inscrit dans un paysage agricole principalement constitué de prairies ou de champs cultivés. Les habitations du hameau « le Poncet » sont situées à moins de 30m de la ZIP. Un terrain de football est présent à environ 10m du site. La route départementale RD 605 longe la ZIP sur sa bordure Est.

Les observations de terrain lors de la visite de site ont permis d'identifier les vues suivantes sur la ZIP :

Vue n°1 & 2 : La ZIP est directement visible depuis les habitations du hameau « le Poncet ». Ces logements sont situés à moins de 30m de la ZIP et les vues depuis ces habitations donnent directement sur les parcelles du site sans masque visuel occultant. Étant donné la vue directe sur la ZIP, la sensibilité de ces vues est considérée comme étant **forte**.



Figure 8 : Situation géographique des habitations à proximité de la ZIP

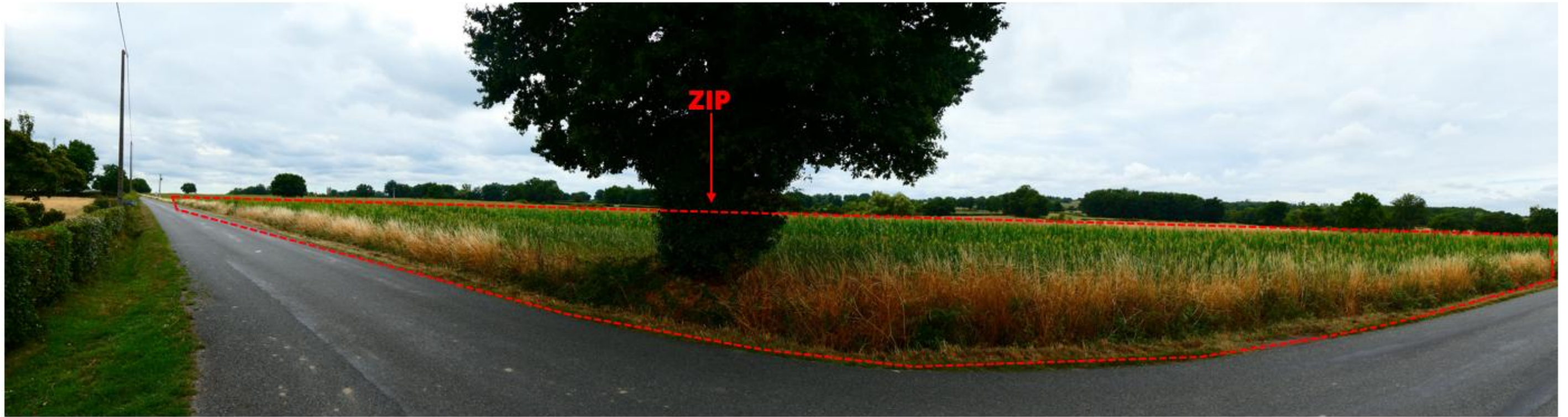


Illustration 2 : Vue n°1 depuis la première habitation en direction de la ZIP (sensibilité forte)



Illustration 3 : Vue n°2 depuis la seconde habitation en direction de la ZIP (sensibilité forte)

Vue n°3 : la ZIP est directement visible depuis l'entrée du terrain de football. La sensibilité de cette vue est considérée comme **forte** compte tenu de la nature du lieu (terrain de sport) qui implique une fréquentation potentielle et de sa proximité avec le site étudié. Par ailleurs, comme sur les vues précédents, la route départementale D605 longeant sur toute sa longueur la ZIP, cette portion sera considérée comme étant un **secteur à enjeu de visibilité modéré**. De la même manière, une portion de la D304 qui longe la bordure sud-est de la ZIP sur environ 150m sera considérée comme secteur à enjeu de visibilité modéré.



Illustration 4 : Vue n°3 depuis l'entrée menant au terrain de football situé à environ 10m de la ZIP (sensibilité forte)

Vue n°4 : la ZIP est visible depuis l'entrée de la commune de Lignerolles. La sensibilité de cette vue est considérée comme **modérée** compte tenu de la perspective visuelle sur la ZIP à cette distance et de la présence de masques visuels végétaux (haies bocagères et arbres de haut-jet) qui masquent partiellement le site.



Illustration 5 : Vue n°4 depuis l'entrée de la commune de Lignerolles située à environ 400m de la ZIP (sensibilité modérée)

Vue n°5 : la ZIP n'est pas visible depuis le hameau « Sérignat » situé à environ 800m au sud-est. La perspective visuelle en direction de la ZIP est masquée par la présence de bâtiments et de végétaux.



Illustration 6 : Vue n°5 depuis le hameau « Sérignat » en direction de la ZIP située à environ 800m au nord-ouest (absence de visibilité)

Vue n°6 : la ZIP n'est pas visible depuis le hameau « Château Gaillard » situé à environ 600 m au sud-est. La présence de bâtiments et de végétaux permet de masquer les vues en direction du site.



Illustration 7 : Vue n°6 depuis le hameau « Château Gaillard » en direction de la ZIP située à environ 600m au sud-est (absence de visibilité)

Vue n°7 : la ZIP n'est pas visible depuis le hameau « le Breuil » situé à environ 600 m au sud-est. La présence de masques visuels (bâtiments et végétaux) bloque totalement les vues en direction de la ZIP.



Illustration 8 : Vue n°7 depuis le hameau « le Breuil » en direction de la ZIP située à environ 600m au sud-est (absence de visibilité)

Vue n°8 : la ZIP n'est pas visible depuis le chemin de Grande Randonnée 41 dont le parcours est situé à environ 550 m à l'est. La présence d'une haie végétale sur un monticule de terre bloque totalement les vues en direction de la ZIP.



Illustration 9 : Vue n°8 depuis le chemin de grande randonnée GR 41 en direction de la ZIP située à environ 550m à l'ouest (absence de visibilité)

Vue n°9 : la ZIP n'est pas visible depuis l'entrée du hameau « la Motte » situé à environ 300 m au sud-est. La présence de plusieurs haies végétales arbustives bloque les perspectives visuelles en direction de la ZIP.



Illustration 10 : Vue n°9 depuis l'entrée du hameau « la Motte » en direction de la ZIP située à environ 550m au nord-ouest (absence de visibilité)

Vue n°10 : la ZIP n'est pas visible depuis le hameau « Issac » situé à environ 750 m au nord-est. La présence d'une haie végétale arbustive bloque les perspectives visuelles en direction de la ZIP.



Illustration 11 : Vue n°10 depuis le hameau « Issac » en direction de la ZIP située à environ 750m au sud-est (absence de visibilité)

Vue n°11 : la ZIP n'est pas visible depuis le hameau « la Ganne » situé à environ 650 m au nord. Le relief vallonné masque les perspectives visuelles en direction de la ZIP.



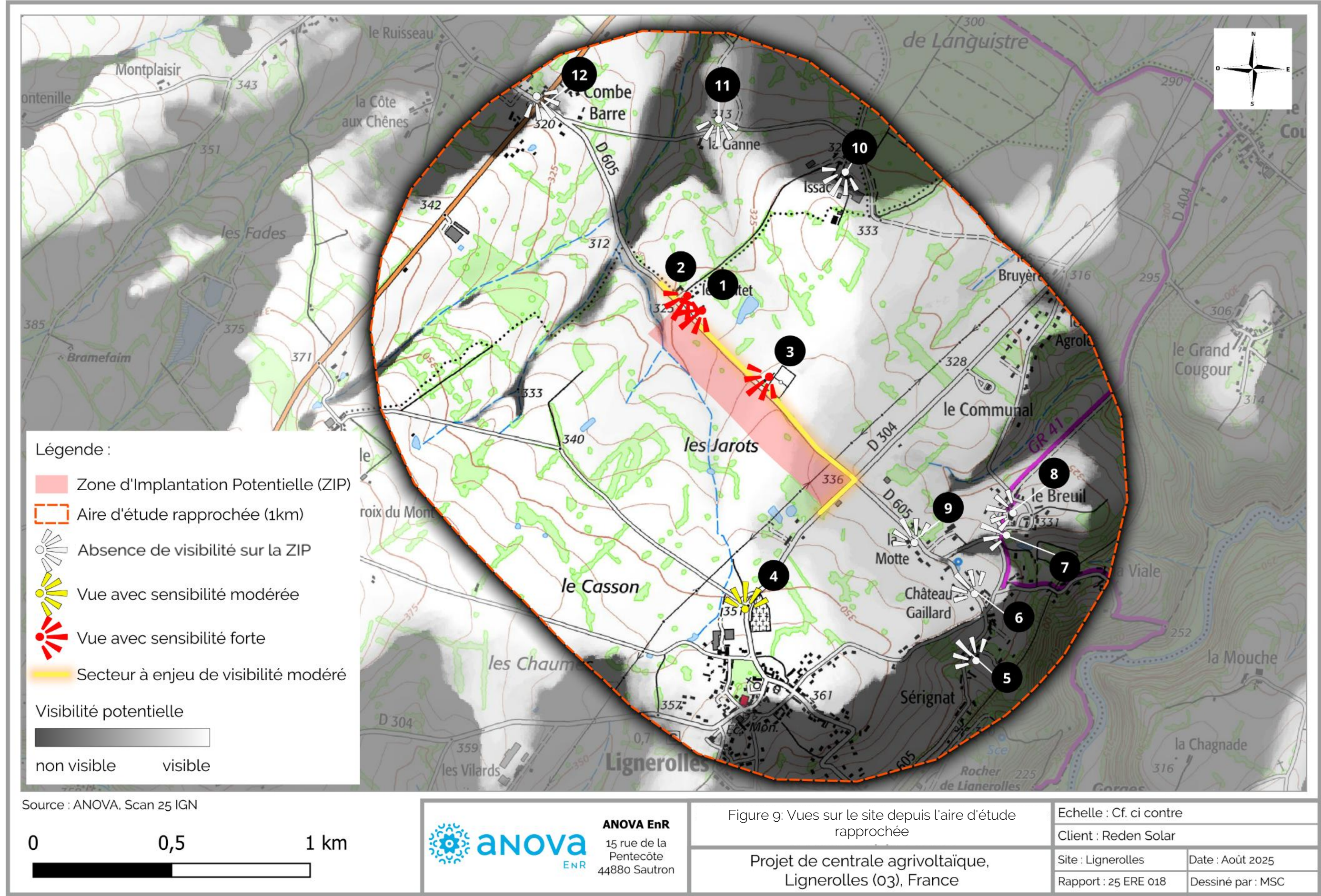
Illustration 12 : Vue n°11 depuis le hameau « la Ganne » en direction de la ZIP située à environ 650m au sud (absence de visibilité)

Vue n°12 : la ZIP n'est pas visible depuis le hameau « Combe Barre » situé à environ 870 m au nord-ouest. La présence de masques végétaux (haies, arbres) bloque totalement les perspectives visuelles en direction de la ZIP.



Illustration 13 : Vue n°12 depuis le hameau « Combe Barre » en direction de la ZIP située à environ 650m au sud-est (absence de visibilité)

Au regard de l'ensemble des visibilités observées, en particulier des visibilités immédiates identifiées au niveau de la bordure de la ZIP (deux habitations, stade de football), l'enjeu paysager au niveau du paysage de l'aire d'étude rapprochée est considéré comme étant modéré à fort.



3.7 PERCEPTION VISUELLE DE LA ZIP DEPUIS L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

L'aire d'étude éloignée (rayon de 5km autour de la ZIP) recoupe les communes de Sainte-Thérance, Domérat, Montluçon, Prémilhat, Nérès-les-Bains, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Saint-Genest, Villebret, Quinssaines et de Teillet-Argenty.

Une analyse des visibilitées a été conduite au sein de l'aire d'étude éloignée et a permis de constater que :

Vue n°1 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « la Caille » situé à environ 1,1km à l'ouest du site, du fait de la présence de végétaux et d'un relief vallonné.



Illustration 14 : Vue n°1 depuis le hameau « la Caille » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°2 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « les Bruyères » situé à environ 1,6 km à l'ouest du site, du fait de la présence de masques végétaux (arbres et haies).



Illustration 15 : Vue n°2 depuis le hameau « les Bruyères » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°3 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « Villeneuve » situé à environ 2,7 km à l'ouest du site, du fait de la présence de masques végétaux (arbres et haies) ainsi que du relief qui bloque les vues en direction de la ZIP.



Illustration 16 : Vue n°3 depuis le hameau « Villeneuve » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°4 : Le site n'est pas visible depuis l'entrée de la commune de Prémilhat située à environ 3 km au nord-ouest du site. Les haies végétales, les arbres et la perspective visuelle résultant de la distance qui sépare ce point de vue de la ZIP masquent l'intégralité des vues en direction du site.



Illustration 17 : Vue n°4 depuis l'entrée de la commune de Prémilhat en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°5 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « Busseuille » situé à environ 2,5 km au sud-est du site. La superposition de nombreux éléments végétaux (haies diverses, arbres), du bâti et le relief en plus de la distance masquent totalement les vues en direction de la ZIP.



Illustration 18 : Vue n°5 depuis le hameau « Busseuille » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°6 : Le site n'est pas visible depuis la commune de Prémilhat ainsi que de la véloroute n°87 situées à environ 3 km au sud-est du site. La distance et la superposition d'éléments tels que le bâti, le relief et les masques végétaux bloquent les vues en direction de la ZIP.



Illustration 19 : Vue n°6 depuis la commune de Prémilhat ainsi que d'une portion de la véloroute n°87 en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°7 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « les Peux », localisé à environ 3,7 km au sud-est de la ZIP. La distance et la superposition d'éléments tels que le bâti, le relief et les masques végétaux bloquent les vues en direction de la ZIP.



Illustration 20 : Vue n°7 depuis le hameau « les Peux » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°8 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « Crozat », localisé à environ 2,2 km au sud-est de la ZIP. La végétation (boisements, haies, arbres) présente masque les vues en direction de la ZIP.



Illustration 21 : Vue n°8 depuis le hameau « Crozat » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°9 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « Polier », localisé à environ 3,4 km à l'est de la ZIP. La végétation (boisements, haies, arbres) présente masque les vues en direction de la ZIP.



Illustration 22 : Vue n°9 depuis le hameau « Polier » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°10 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « la Goutelle », localisé à environ 2,5 km à l'est de la ZIP. La végétation (boisements, haies, arbres) présente et le relief vallonné masquent les vues en direction de la ZIP.



Illustration 23 : Vue n°10 depuis le hameau « la Goutelle » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°11 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « Marlinat », localisé à environ 3,4 km au nord-est de la ZIP. Le relief en pente douce masque principalement la perspective visuelle en direction de la ZIP.



Illustration 24 : Vue n°11 depuis le hameau « la Goutelle » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Vue n°12 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « les Maisons Rouges », localisé à environ 2,4 km au nord de la ZIP. Les boisements denses et le bâti bloquent les vues en direction de la ZIP.



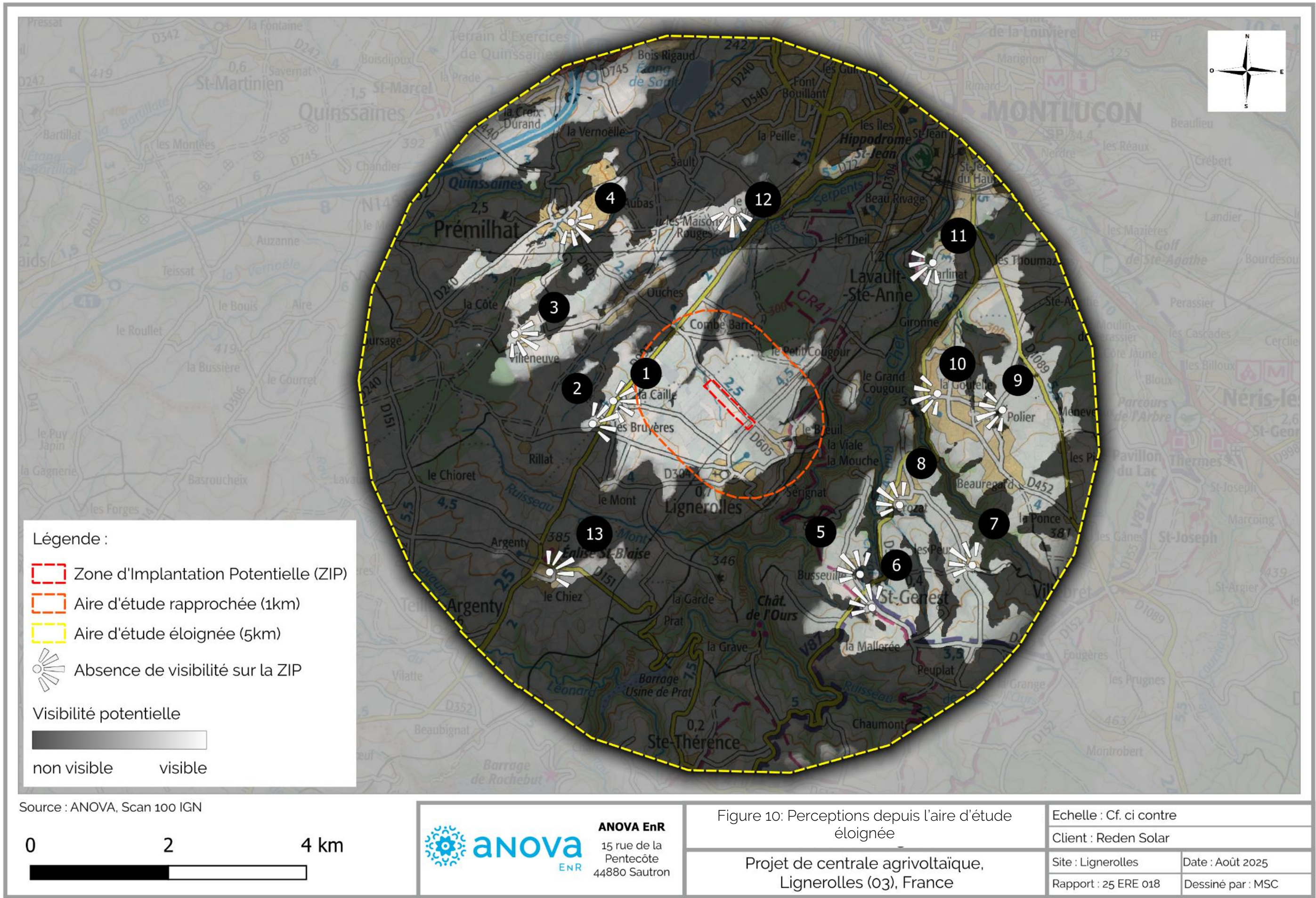
Illustration 25 : Vue n°12 depuis le hameau « les Maisons Rouges » en direction de la ZIP (absence de visibilité) (source : Google Maps, juin 2021)

Vue n°13 : Le site n'est pas visible depuis le hameau « Argenty », localisé à environ 3,4 km au sud-ouest de la ZIP. Les boisements et le relief constituent les principaux masques qui bloquent les vues en direction de la ZIP.



Illustration 26 : Vue n°13 depuis le hameau « Argenty » en direction de la ZIP (absence de visibilité)

Au regard de l'absence de perspective visuelle sur le site en dehors du périmètre d'étude rapproché, l'enjeu paysager au niveau du paysage de l'aire d'étude éloignée est considéré comme étant négligeable.



3.8 SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

D'après l'Atlas des paysages de l'Allier, le site se trouve à la frontière de deux unités paysagères : « le Bocage Bourbonnais » et « les Vallées du Cher de l'Aumance ». Les documents du Grand Paysage soulignent l'enjeu à préserver et renforcer les éléments du paysage naturel (bocage dense, haies bocagères).

L'enjeu paysager vis-à-vis du grand paysage est considéré comme étant fort.

La ZIP se situe dans un secteur paysager fragilisé par l'agrandissement des parcelles agricoles, qui met en péril le maillage bocager. La ZIP s'étend sur deux parcelles agricoles où le maïs est cultivé. Elle est ponctuée d'arbres de haut-jet. Ses bordures ne possèdent pas de séparation significative avec les autres terrains agricoles à proximité. Elle s'inscrit néanmoins dans un paysage bocager vallonné. Les éléments de végétation sur le site participant à ce paysage bocager (arbres de haut-jet isolés, linéaire discontinue d'arbres de haut-jet) sont des éléments identitaires du patrimoine paysager à préserver.

L'enjeu paysager vis-à-vis du paysage local est considéré comme étant modéré à fort.

L'analyse paysagère réalisée au sein de l'aire d'étude rapprochée montre que le site est visible avec :

- ✓ Des vues à sensibilité forte depuis les habitations du hameau « le Poncet » ainsi que du terrain de football situé de l'autre côté de la D605 par rapport à la ZIP ;
- ✓ Une vue à sensibilité modérée depuis l'entrée de la commune de Lignerolles et deux secteurs à enjeu de visibilité modéré. Le premier secteur longeant du nord au sud la ZIP suivant la D605 et le second longeant une portion du sud de la ZIP suivant la D304.

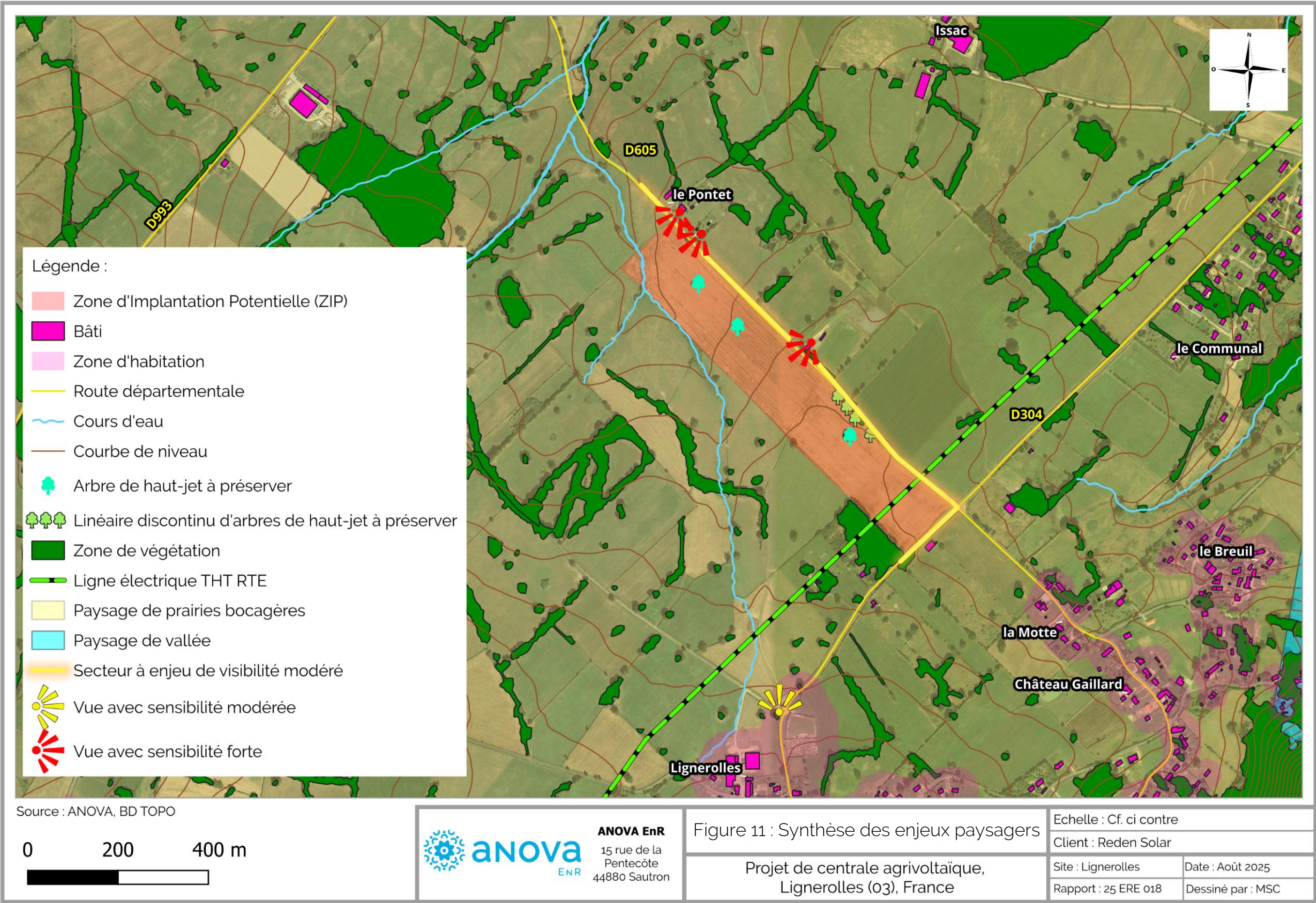
Ainsi, compte tenu des nombreuses vues à sensibilité forte ou modérée sur l'aire d'étude immédiate, **l'enjeu paysager vis-à-vis de l'environnement rapproché est considéré comme étant modéré à fort.**

L'analyse paysagère réalisée sur le terrain démontre l'absence de visibilité sur le site depuis l'aire d'étude éloignée. En effet, le relief, le bâti et les boisements des paysages de bocage créent suffisamment de masques visuels pour que le site ne se distingue pas depuis l'aire d'étude éloignée.

La ZIP s'inscrit dans un paysage agricole bocager et présente un certain nombre de structures paysagères bocagères (haies bocagères, haies arborées, arbres isolés) à préserver et à renforcer compte tenu de leur rôle identitaire dans le grand paysage.

La présence d'un maillage bocager dense à proximité des parcelles rend la ZIP peu visible en dehors de sa périphérie immédiate. Le site est néanmoins très exposé depuis le hameau « le Poncet » dont les habitations ont une vue directe sur les parcelles agricoles. Les routes départementales D605 et 304 qui longent le site de part en part sont aussi par parties des secteurs à enjeu de visibilité modéré. Enfin, l'entrée de la commune de Lignerolles présente une perspective visuelle sur la ZIP modérée dû à la présence de masques végétaux. Le site n'est en revanche pas visible depuis l'aire d'étude éloignée et ne présente ainsi pas de covisibilité avec les nombreux monuments historiques.

Au regard des vues à sensibilité forte sur le site et de la présence de structures paysagères à préserver, l'enjeu du projet vis-à-vis du paysage est considéré comme étant modéré à fort.



4 PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits se trouvent dans le périmètre des 5 km autour de l'aire d'étude.

NOM	PROTECTION (DATE)	COMMUNE	COVISIBILITE AVEC L'AIRE D'ETUDE	DISTANCE AU SITE
Hôpital de la Charité	inscription le 27/09/2006	Lavault-Sainte-Anne	Non	3,2 km NE
Château de Bisseret	inscription le 20/05/2015	Lavault-Sainte-Anne	Non	4,5 km NE
Eglise Saint-Blaise à Argenty (ancienne)	inscription le 07/05/1934	Teillet-Argenty	Non	3,4 km SO
Eglise Sainte-Anne	inscription le 14/05/1973	Lavault-Sainte-Anne	Non	3,3 km NE
Eglise Sainte-Thérance	inscription le 11/03/1935 ; classement le 24/05/1965	Sainte-Thérance	Non	5 km S
Château de l'Ours	inscription le 13/02/1995	Sainte-Thérance	Non	2,9 km S
Eglise Saint-Sulpice de Polier	inscription le 18/06/1935	Villebret	Non	3,5 km E
Eglise Sainte-Thérance Tombeau de sainte Thérance	classement le 24/05/1965	Sainte-Thérance	Non	5 km S

Tableau 2 : Monuments historiques présents dans le périmètre éloigné de l'aire d'étude

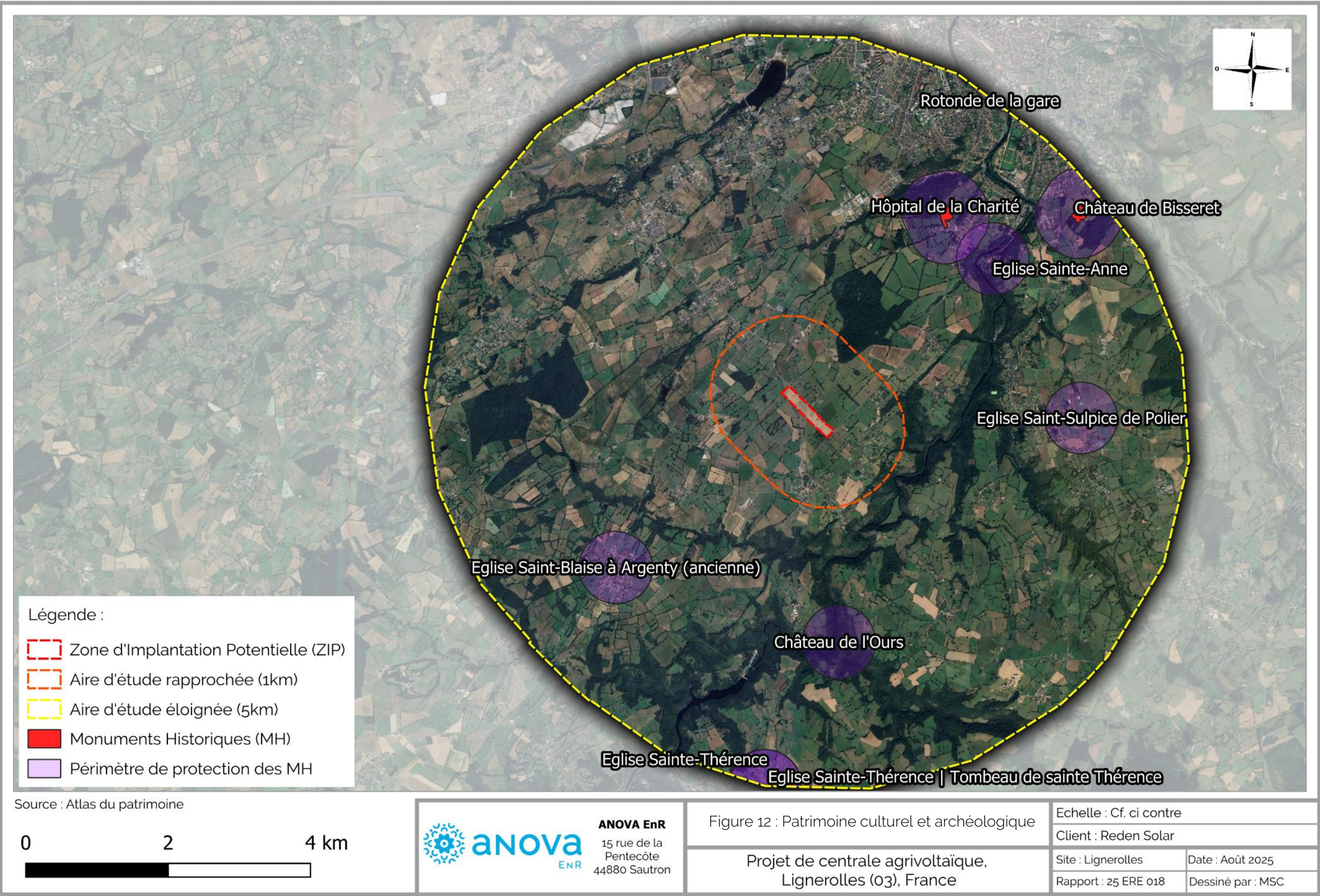
Le monument historique le plus de proche de la ZIP est le château de l'Ours, il est situé à 2,9km au sud de la ZIP. Lors de l'étude paysagère aucune covisibilité n'a été relevée entre le site étudié et un quelconque monument historique.



Illustration 27 : Château de l'Ours (source : Anova, 2025)

Aucune zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA), ni de site patrimonial remarquable (SPR) ou de périmètre de protection d'un monument historique (Ac1) ou encore site de UNESCO ne sont référencés dans les 1 km autour de la ZIP.

Le monument historique le plus proche, le Château de l'Ours, est situé à 2,9 km au sud du projet. Aucune covisibilité n'a été relevée entre le site étudié et un quelconque monument historique du périmètre d'étude. Enfin, aucun SPR, ZPPA ou site UNESCO n'est présent à proximité du projet. **L'enjeu vis-à-vis du patrimoine culturel et archéologique est considéré comme étant faible.**



Supperposition du projet avec les mesures paysagères.



Après l'application des mesures Éviter, Réduire, Compenser (ERC), des mesures paysagères ont été mise en place afin de réduire l'impact visuel du projet et de l'intégrer au mieux dans les paysage existant.

C'est au total environ 1 km de renfort et de plantation de haie qui seront améliorer et/ou créer en bordure de parcelle entre la route et la clôture.

Ces aménagements permettrojnt à la fois de limiter les visibiliés sur le projet, puis de créer des continuités écologiques essentielles à la faune locale.

Les pistes suivront les lignes des routes existantes dans la mesure du possible et les panneaux seront alignés à la route.

